

DEMANDE

La relève demande que l'ensemble des acteurs du milieu agricole mettent en place des mesures concertées pour appuyer la relève agricole dans un contexte de crise.

Cette demande regroupe plusieurs demandes formulées aux congrès de la FRAQ en 2022 et 2023.

ENJEUX

Les dernières années ont été marquées par une augmentation drastique du prix des intrants et des coûts de production. Ces événements ont créé des conditions macroéconomiques qui impactent directement les agriculteurs et particulièrement ceux de la relève. Cette situation a plongé plusieurs entreprises agricoles dans des situations financières alarmantes.

Un sondage mené par l'UPA en mars 2023 démontre que 23 % des répondants sont actuellement en mauvaise ou très mauvaise santé financière. En effet, leurs dépenses d'exploitation augmentent plus rapidement que leurs revenus.

Ce contexte est alarmant pour la relève agricole, particulièrement celle en démarrage, qui est malheureusement en plus grande précarité économique. En effet, lors d'un démarrage, plusieurs dépenses sont inévitables pour atteindre un seuil de productivité viable pour les agriculteurs. Dans les conditions économiques des dernières années, s'additionnant aux prix grandissants des terres agricoles, ce seuil est de plus en plus difficile à atteindre.

Le même sondage démontre que 39 % (contre 34 %) des répondants de la relève ont un ratio de solde résiduel négatif. En d'autres mots, deux fermes sur cinq ne génèrent pas assez d'argent pour couvrir leurs obligations financières.

Aussi, les propriétaires d'entreprises sont de plus en plus vieillissants. Dans les conditions actuelles, le transfert d'entreprise agricole s'avère très difficile. En 2021, une hausse du taux d'intérêt de 1 % coûtait 250 M\$ aux producteurs agricoles du Québec.



Selon un sondage réalisé par l'UPA au printemps 2023, une ferme sur dix prévoit fermer ses portes. Pour les entreprises de la relève, c'est trois fermes sur dix qui ne pensaient pas être toujours en activité à l'été 2024.



RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

La relève demande de mettre en place des programmes d'aide d'urgence afin d'injecter des liquidités pour les entreprises agricoles.

Au gouvernement provincial

La relève demande d'actualiser plus rapidement les programmes ASRA autant sur le revenu que sur le coût de production et d'inclure la cotisation et la contribution à l'ASRA dans le calcul du coût de production. De plus, elle demande de bonifier les programmes en place, dont les programmes AGRI et ASREC, afin qu'ils reflètent davantage la réalité des entreprises de la relève.

Enfin, la relève demande de modifier le Programme de protection contre la hausse des taux d'intérêt pour que le Sécuri-Taux Relève soit applicable à 100 % de la portion d'intérêt excédant 3 %, peu importe le niveau de formation de la clientèle et que le seuil maximal couvert passe de 500 000 \$ à 2 M\$;

Aux différents paliers de gouvernement

La relève demande de mettre en place un programme de soutien aux salaires pour les entreprises agricoles tout en prévoyant le maintien de l'équité basée sur l'expérience et les compétences, et de permettre la stabilité en emploi.

GAIN
PARTIEL

À la suite des mesures annoncées par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation le 13 juin dernier, La Financière agricole du Québec (FADQ) **bonifiera sa protection contre la hausse des taux d'intérêt auprès de la clientèle relève** en prolongeant la protection à la suite de votre période 0-5 ans venue à échéance à partir du 1er avril 2024, **passant de 5 à 7 ans le nombre d'années de protection.**

À compter du 1er avril 2024 et jusqu'au 31 mars 2026, la FADQ compensera également 100 % de la portion des intérêts excédant un taux de référence de 4%, sans distinction de la formation de l'individu. La relève voit positivement cette décision et espère que l'élargissement du programme deviendra une mesure permanente.